



Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
 Direction GEMAPI Eaux-Pluviales
 Affaire suivie par : M. VOLLA
 Tél : 04.89.87.73.17
 Courriel : m.volla@agglo-casa.fr

Sophia Antipolis, le 12/09/2023

Mr DUMAS Sylvain
 55, avenue d'Espagne
 64600 ANGLET

N°: Départ : mail

Objet : Gestion des eaux pluviales et des ruissellements
 Demande d'Agrément n° **DA BIO/23-05 M1**

ADRESSE DU PROJET : 260, CHEMIN DES SOULLIERES 06410 BIOT

ANTIBES JUAN-LES-PINS

LE BAR-SUR-LOUP

BÉZAUDUN-LES-ALPES

BIOT

BOUYON

CAUSSOLS

CHÂTEAUNEUF

CIPRIÈRES

LA COLLE-SUR-LOUP

CONSÉGUDES

COURMES

COURSEGOULES

LES FERRES

GOURDON

GRÉOLIÈRES

OPIO

ROQUEFORT-LES-PINS

LA ROQUE-EN-PROVENCE

LE ROURET

SAINT-PAUL DE VENCE

TOURRETTES-SUR-LOUP

VALBONNE SOPHIA

ANTIPOLIS

VALLAURIS GOLFE-JUAN

VILLENEUVE-LOUBET

Monsieur

Vous avez déposé un dossier de demande d'Agrément préalable au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme ayant pour objet :

- Le projet porte sur la construction de 8 villas individuelles de niveau R+1, avec piscines et jardins privés. Une voie d'accès aux habitations sera réalisée. Les espaces verts naturels ne seront pas modifiés.

L'agrément vous est délivré sous réserve des prescriptions suivantes :

- En cas de modification du projet, le dossier d'agrément susvisé devra être actualisé et communiqué à la Direction GEMAPI-Eaux Pluviales afin de permettre sa mise à jour ;
- Un caniveau-grille devra être installé au niveau l'accès afin de collecter et diriger les eaux pluviales vers la noue d'infiltration de 35 m³ prévu à cet effet.

Le présent agrément devra être joint à votre demande d'autorisation d'urbanisme afin de confirmer l'avis conforme du service, sous condition bien sûr que votre projet et sa gestion des eaux pluviales soient identiques dans les deux dossiers.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel VOLLA

Responsable de gestion Instruction Réglementation
 Direction GEMAPI Eaux Pluviales

Synthèse des données sur la gestion des eaux pluviales

Caractéristiques du projet	
Commune	BIOT
Référence cadastrale	AO0044 AO0045 AO0046 AO0261 AO0265 AO0267
Superficie parcelle	17525 m ²
Bassin versant	BRAGUE
Zonage EP	Zone A
Zone inondable	--
Zone MVT	--
Réseau EP	--
Marge de recul	--
Caractéristiques des ouvrages de gestion des eaux pluviales	
Surface imperméabilisée créée	Toitures villas = 1825 m ² Voirie = 1152 m ² total = 2977 m ²
Pluie dimensionnante	118 l/m ²
Volume de rétention	351 m ³ + noue paysagère de 35m ³ pour la voirie de l'accès
Type d'ouvrage de rétention	SAUL
Ouvrage inspectable ou visitable	Inspectable
Temps de vidange	4 h (selon débit max)
Débit de fuite	30 l/s
Surverse de sécurité	A la parcelle
Exutoire	Terrain noue d'infiltration en limite Sud-Ouest

